



Déclaration préalable

CE Orange France Siège du 29 octobre 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du CE OFS,

En Août dernier, une Présentation de la Direction des Services Généraux d'Orange France (DSG) suivie d'une information sur les changements de rattachement hiérarchique et la création d'un nouveau département au sein de la Direction des Services Généraux (DSG) a permis, au sein de notre instance, d'ouvrir le débat sur les missions et évolutions de la Direction des Services Généraux. Des compléments d'information ont été apportés lors de la réunion suivante, le 24 septembre. A cette occasion, les élus du CE OFS ont mandaté la Commission Emplois et Métiers (CEM) pour évaluer les impacts en termes de GPEC.

Lors du CE de septembre, la délégation CFE-CGC vous a alerté à plusieurs reprises de la non adhésion des salariés à cette réorganisation qui était très mal vécue et les risques psycho sociaux que cela induisait. Nous vous avons demandé de prendre à bras le corps cette problématique.

Après être allé à la rencontre de ses salariés, nous faisons le constat, aujourd'hui, qu'un grand mal être persiste au sein de DSG.

- absence de transfert de compétences et de responsabilités dans le cas de départs en TPS.
- surcharge d'activité et sous effectifs dans plusieurs équipes
- perte de niveau hiérarchique pour des salariés sans accompagnement spécifique d'où un isolement et un risque psycho-social avéré.
- augmentation des contraintes environnementales, dans le cadre de la certification, sans accompagnement systématique des salariés
- création d'un accueil dans le cadre du projet de réaménagement de l'espace dédié des services généraux. Les évolutions permanentes de ce projet ont-elles réellement pris en compte les attentes des salariés ?
- refus régulier de formation inscrite au catalogue interne et renvoi vers CPF/DIF.

Que devons-nous penser de l'établissement d'une attestation de formation délivrée après la participation à un séminaire « Projet d'entité » dont le rapport a par la suite été diffusé aux salariés ?

La CFE-CGC vous alerte sur cette situation et demande :

- une écoute attentive des doléances des salariés. La commission RPS se fera garante de cette écoute et des propositions concrètes et respectueuses des réclamations des équipes.
- que la Direction donne rapidement à la CEM les informations nécessaires pour qu'elle puisse avancer efficacement sur ce dossier et faire un retour au élus du CE sur l'évolution des métiers, la prise en compte de cette évolution, y compris les fiches de postes, et qu'elle puisse travailler en relation avec la commission Formation, sur la mise en place d'un plan de formation concernant chaque salarié impacté par l'évolution de l'organisation.
- une présentation au prochain CE d'un point d'avancement sur ce dossier et un plan d'action concret pour prendre à bras le corps la souffrance des salariés

Le 25 septembre dernier se sont tenues les élections des nouveaux CHSCT OFS

A peine constitué, le bras de fer s'engage dans ces nouveaux CHCST!

Mr le Président du CE OFS, nous vous alertons sur plusieurs points :

Le premier : les mandats des présidents.

Les mandats présentés sont réduits à leur plus simple expression et ne permettent pas aux élus d'apprécier le pouvoir réel des présidents et leur capacité à engager l'entreprise. Nous vous rappelons qu'un président de CHSCT doit pouvoir engager l'entreprise dans tous les domaines nécessaire pour assurer ses obligations d'employeur.

Le second : une interprétation restrictive de l'accord local sur les moyens des CHSCT

A peine signé, déjà bafoué ! En effet, la Direction semble décider seule dans son coin de la définition et de l'évaluation d'une « situation grave de travail », et de la façon dont doit s'appliquer l'accord. Elle refuse une prise de note en séance suite à une demande de CHCST extraordinaire faite par les élus DRCGP concernant la situation de souffrance de tout un service!

Tout cela nous fait dire que les négociations sur les périmètres CHCST et la négociation sur les moyens, n'ont pas été menées loyalement par la Direction. Et, on peut s'interroger sur la réelle volonté d'apaiser le dialogue social à OFS !

La CFE-CGC refuse que les CHSCT soient considérés comme de simple chambre d'enregistrement avec des présidents sans pouvoir ! Nous considérons, que de telle situation relève de l'entrave au fonctionnement des CHCST.

Aussi, nous vous demandons, Mr le Président de faire respecter l'esprit de la loi et l'esprit des accords qui ont été négociés. Et d'appeler à l'ouverture du dialogue, au respect des textes et au respect des IRP, la Direction et les nouveaux présidents de CHCST qui la représentent

Pour la délégation CFE-CGC au CE OFS

Laurence CLOIX, André LECOUBLE, Franca LOSTYS, Xavier PODEVIN, Christophe RABIER, Laurence DALBOUSSIERE, Marie-Annick PITALLIER, Philippe BESSINE, Anne LEFRANS, Fatima HAMADI, Catherine REYDY